



DISPOSITIF DE LA COUVERTURE DE LA PÉRIODE ÉLECTORALE

Télé MB - Élections européennes, fédérales et régionales du
dimanche 26 mai 2019

PRÉAMBULE

1. Le présent règlement reprend les dispositions qui seront d'application sur **l'antenne** et le **site internet de Télé MB** dans le cadre de la préparation et de la couverture des élections fédérales, régionales et européennes du 26 mai 2019, tant pour les émissions spécifiques que pour les émissions d'information habituelles.
2. Le présent règlement s'inscrit dans le cadre du « *Règlement relatif aux programmes de radio et télévision en période électorale* » adopté par le CSA le 23 janvier 2018 et traduit dans un arrêté du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en date du 31 janvier 2018.
3. Les dispositions du présent règlement s'appliquent pendant les trois mois précédant le scrutin fédéral, régional et européen, **soit du 26 février au 26 mai 2019.**
4. Le présent règlement a été soumis, pour avis, aux journalistes professionnels membres de la Rédaction de Télé MB.

LES ÉMISSIONS DE TÉLÉ MB PENDANT LA PÉRIODE PRÉ-ÉLECTORALE

I/ Période de référence

Pendant la période de référence, Télé MB veillera à ce que ses émissions d'information présentent, de manière globale, un caractère équilibré et représentatif des différentes tendances idéologiques, philosophiques et politiques.

A compter du 26 février 2019, en dehors des débats électoraux qu'elle met en œuvre et des émissions relatives aux élections, **Télé MB s'abstiendra de donner l'accès à l'antenne**, sous quelque forme que ce soit, **aux candidats aux élections**, ainsi qu'à des mandataires ou des militants s'exprimant au nom d'une tendance politique.

Dans ce cadre, le Rédacteur en chef et les journalistes veilleront à respecter les équilibres qui doivent s'apprécier de manière globale, sur un ensemble d'informations. Les principes d'équilibre et de représentativité s'appliquent à l'ensemble des programmes diffusés pendant la période préélectorale. Les journalistes signalent toute information susceptible d'influer sur ces équilibres.

Si, à l'entame de la période de référence, l'ensemble des listes n'est pas connu ou si les candidats ne sont pas tous déclarés, la Rédaction sera particulièrement attentive dès lors qu'interviendront dans l'actualité des militants notoires, personnalités politiques et mandataires sortants.

Les éléments relevant de faits d'actualité qui impliquent des prises de position politiques, lorsqu'ils doivent être traités, **le sont sans recourir à l'interview, sauf cas de force majeure** dont l'appréciation relève du Rédacteur en chef et des éditeurs de contenus d'information de la chaîne.

Il est toutefois entendu que ce dispositif ne peut comprendre l'exclusion, pendant trois mois, de toute séquence impliquant des représentants politiques, ce pourquoi le traitement de

l'actualité est expressément réservé. L'opportunité de diffusion de telles séquences sera déterminée en concertation avec le Rédacteur en chef, lequel, si nécessaire, en réfère au Directeur général.

2/ Dispositions particulières

> Services non-linéaires

Durant toute la période visée par ce règlement, une attention particulière sera également portée aux services non linéaires. La diffusion de séquences, commentaires, prises de position, etc, tiendra compte des équilibres globaux définis par la Rédaction.

Télé MB s'assurera qu'aucune formation politique ou qu'aucun candidat ne sera, dans l'équilibre global des programmes de la chaîne, discrédité abusivement ou valorisé à outrance.

Cette prudence s'appliquera aux contenus ajoutés ou modifiés après le début de la période de référence. Les contenus anciens ne seront soumis à ces mesures de prudence que dans l'hypothèse où ils font l'objet d'un traitement éditorial nouveau après le début de la période électorale.

> Réseaux Sociaux

L'utilisation des réseaux sociaux dans le cadre électoral fera l'objet d'une attention toute particulière, notamment au niveau de la pondération. Télé MB veillera à ce que les messages qu'ils relaient ou diffusent ne constituent pas un élément de campagne pour l'une ou l'autre formation politique.

> Sondages

Télé MB s'abstiendra de diffuser tout sondage, simulation de vote ou consultation analogue du vendredi précédant le scrutin à minuit jusqu'à la fermeture du dernier bureau de vote sur le territoire belge.

De même, aucun résultat, partiel ou définitif, ne sera communiqué au public avant la fermeture du dernier bureau de vote.

> Journalistes et/ou animateurs candidats

Aucun membre du personnel de Télé MB ne pourra paraître à l'antenne s'il est lui-même candidat aux élections du 26 mai.

Tout membre du personnel désireux de participer à la campagne électorale, à quelque titre que ce soit, doit en avvertir au préalable le Directeur général, qui prendra les dispositions nécessaires.

Durant toute la période électorale, les journalistes en particulier et les membres du personnel de Télé MB affectés à des tâches d'information respecteront une neutralité politique totale et s'abstiendront, notamment sur les réseaux sociaux, de prendre des positions qui pourraient apparaître partisans.

> Accessibilité des programmes aux personnes à déficience sensorielle

Aux fins de participation du plus grand nombre au débat démocratique, Télé MB tentera, en fonction de ses moyens disponibles (humains, techniques et financiers), de rediffuser sur antenne ou sur le web, tout ou partie des débats électoraux en langue des signes ou en version sous-titrée. Et ce, afin de permettre l'accessibilité des programmes dévolus à la campagne électorale aux personnes sourdes et malentendantes.

LES ÉMISSIONS SPÉCIFIQUES DE LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

Tout au long de la campagne électorale, Télé MB assurera une couverture efficace de l'actualité politique, en veillant à proposer aux électeurs une information nourrie par des programmes politiques spécifiques et non par la promotion des candidats.

Ce travail d'information se fait sous la responsabilité éditoriale de la chaîne et prend la forme de débats et de reportages.

Dans les débats, compte tenu de ces paramètres, la constitution des plateaux relève des choix raisonnés de la Rédaction en regard des éléments de représentativité des formations qui proposent des programmes, ainsi que du respect par ces formations des principes sur lesquels reposent les institutions démocratiques, le respect des droits de l'homme et des libertés individuelles.

Toutes les émissions décrites ci-après seront précédées d'un jingle commun les identifiant clairement comme étant des émissions relatives à la campagne électorale fédérale, régionale et européenne du 26 mai 2019.

1/ LES REPORTAGES

Dans le cadre de l'émission quotidienne « Les Infos », la Rédaction de Télé MB consacrera des reportages aux listes et candidats en présence, ainsi qu'aux enjeux et mécanismes des différents scrutin du 26 mai 2019.

Une attention sera également portée aux listes démocratiques et/ou aux candidats qui se présentent pour la première fois, qui ne comptaient pas d'élus à la suite des élections précédentes ou qui, sur base des critères objectifs définis, n'auraient pas accès aux débats.

Par ailleurs, Le site internet de Télé MB comportera une rubrique « Elections 2019 », avec mise en ligne des infos et reportages consacrés aux scrutins du 26 mai.

2/ LES DÉBATS

Dans le cadre de cette campagne électorale, Télé MB organisera 2 (ou 3) débats consacrés aux trois scrutins : fédéral, régional et européen.

- 1 débat réservé aux candidats figurant sur des listes fédérales :

Ce débat sera enregistré dans les studios de Télé MB avec la participation des 3 autres télévisions hennuyères étant donné que les listes pour les élections législatives sont provinciales.

- 1 débat réservé aux candidats de Mons/Borinage figurant sur des listes régionales.

- 1 débat réservé aux candidats de Mons/Borinage figurant sur les listes européennes (s'il y en a assez pour organiser un débat).

La disposition du grand studio de Télé MB permet d'accueillir, lors de chaque débat, un maximum de six (6) intervenants politiques autour de la table.

Il sera tenu compte de cet élément lors des éventuels arbitrages à effectuer dans le choix des listes appelées à être représentées sur le plateau lors des débats.

> Conditions de participation

Dans la circonscription de Mons, les listes démocratiques se présentant aux élections fédérales, régionales et européennes du 26 mai seront invitées à envoyer un représentant pour prendre part à chaque débat organisé par Télé MB selon l'ordre de priorité suivant (de 1 à 2 ci-dessous) et en tenant compte du nombre de places (6) disponibles :

- 1) formations politiques présentant des **listes complètes** dans la circonscription concernées par le débat en question **et** ayant **des représentants élus** à la fois à la Chambre des représentants, au Parlement régional wallon et au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- 2) formations politiques présentant des **listes complètes** dans la circonscription concernées par le débat en question **et ayant des représentants élus dans au moins une des assemblées suivantes** : Chambre des représentants, Parlement régional wallon et Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Si le nombre de ces formations excède le nombre de places disponibles, la priorité sera établie en fonction du nombre total d'élus de ces formations présents actuellement au sein des trois assemblées (Chambre des représentants, Parlement régional wallon, Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles), du plus grand au plus petit.

Le choix des participants aux débats sera effectué, en toute hypothèse, en excluant tout candidat figurant sur une liste d'un parti, d'un mouvement ou d'une formation prônant ou ayant prôné des doctrines ou messages :

- ***constitutifs d'outrages aux convictions d'autrui*** ;
- ***incitant à la discrimination, à la haine ou à la violence*** à l'égard d'une personne, d'un groupe, d'une communauté ou d'un de leurs membres, en raison de leur sexe, de leur prétendue race, de leur couleur, de leur ascendance ou origine nationale ou ethnique ;
- ***contenant des éléments tendant à la négation***, la minimisation, la justification, l'approbation ***du génocide*** commis par le régime national-socialiste allemand pendant la seconde guerre mondiale ou toute autre forme de génocide ;
- ***basés sur des distinctions dans la jouissance des droits et des libertés reconnus par la Convention européenne***, fondées notamment sur le sexe, la prétendue race, la couleur, la langue, la religion, les opinions politiques ou toutes autres opinions, l'origine nationale ou sociale, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance ou toute autre situation ;
- ***visant à la destruction ou à la limitation des droits et libertés garantis dans l'ordre juridique belge.***

L'exclusion à l'antenne des candidats de ces partis ou formations politiques s'applique à l'ensemble des programmes diffusés en période électorale.

> Modalités des débats

1. Chacun des débats aura une durée de de 26 ou 52 minutes (en fonction nu nombre de personnes participant au débat : soit 26' pour 2 à 4 personnes et 52' pour plus de 4 personnes).
2. Pour ces débats, chaque liste démocratique répondant aux critères de participation énoncés ci-avant délègue un participant choisi obligatoirement parmi les candidats de la liste.
3. Un même candidat ne peut prendre part à plusieurs débats.
4. S'inspirant du cadre décrétoal adopté par le Parlement régional wallon, Télé MB invite avec insistance les formations politiques, dans le choix de leurs représentants, à tout mettre en œuvre pour assurer dans l'ensemble des débats une égale représentation hommes/femmes.
5. De même, les listes déléguant des représentants aux débats sont invitées, dans la mesure du possible, à effectuer leur choix en tenant compte de la diversité de la population.
6. Lors de la préparation de ces débats, un appel sera lancé aux téléspectateurs (via le site internet et les réseaux sociaux) afin qu'ils communiquent des propositions de sujets à aborder ou de questions.

> Diffusion des débats

1. Diffusion linéaire

Les débats seront diffusés par Télé MB au maximum le 24 mai en soirée.

L'ordre de diffusion des débats sera établi en tenant compte des impératifs de la programmation en vue d'assurer des plages horaires cohérentes.

2. Diffusion non linéaire

Dès après leur diffusion, les débats seront disponibles en mode non linéaire sur le site web de Télé MB. Il n'y a pas d'espace prévu pour des éventuels commentaires en ligne.

> Règles générales

1. Les débats seront soit préenregistrés dans le grand studio de Télé MB, dans les conditions du direct télévisé, soit diffusés en direct.
2. Sauf incident technique majeur laissé à la libre appréciation de l'équipe de Télé MB, l'enregistrement s'effectue sans interruption. Une éventuelle décision d'interruption en cours d'enregistrement est de la compétence exclusive du responsable d'enregistrement désigné par Télé MB.
3. En cas d'absence d'un participant au rendez-vous fixé pour l'enregistrement, un délai d'attente de quinze minutes sera accordé. Passé ce délai, à défaut de l'accord de tous les autres participants, l'enregistrement s'effectuera en l'absence du participant défaillant, sans qu'il puisse prendre place dans le cours du débat, ni déposer aucune réclamation de quelque chef que ce soit. S'il s'agit d'un débat en direct, l'émission commencera à l'heure prévue pour d'évidentes raisons de continuité des programmes à l'antenne de Télé MB.
4. Le débat s'effectuant sous la responsabilité éditoriale de Télé MB, la chaîne refusera de diffuser des propos qui contreviendraient aux dispositions légales. Et notamment tout propos portant atteinte à l'ordre public, aux bonnes mœurs, ou relevant du racisme, de la xénophobie, de l'insulte ou de la diffamation. Conformément à ses obligations légales, Télé MB refusera également la diffusion de propos mettant en cause les principes sur lesquels reposent les institutions démocratiques ou le respect des droits de l'homme et des libertés individuelles ou dont le contenu serait constitutif d'outrages aux convictions d'autrui, inciterait à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne, d'un groupe, d'une communauté ou d'un de leurs membres, en raison de leur sexe, de leur prétendue race, de leur couleur, de leur ascendance ou origine nationale ou ethnique, ou contiendrait des éléments tendant à la négation, la

minimalisation, la justification, l'approbation du génocide commis par le régime national-socialiste allemand pendant la seconde guerre mondiale ou toute autre forme de génocide.

La tenue de tels propos ne pouvant avoir pour effet d'empêcher la diffusion du débat, après avis conforme de la commission pluraliste ad hoc telle que définie ci-après, Télé MB pourra :

- soit remonter le débat en excluant la diffusion des propos litigieux ;
 - soit procéder à un nouvel enregistrement du débat excluant tout représentant de la formation politique à laquelle appartient l'auteur des propos incriminés. Télé MB expliquerait alors, à l'ouverture du débat, les motifs de cette exclusion.
 - Les participants au débat incriminés sont informés par écrit de la décision de Télé MB.
5. En déléguant un participant aux débats organisés par Télé MB, tous les membres de chacune des listes marquent leur adhésion sans réserves à toutes les règles ici définies, en ce compris le recours à l'arbitrage de la commission pluraliste définie ci-avant pour tout litige qui naîtrait à cette occasion.

LES EMISSIONS POST-SCRUTIN

Le jour du scrutin, Télé MB organisera la diffusion des résultats sur tous supports appropriés (antenne télévisée, web, réseaux sociaux). Et ce, au plus tôt dès la fermeture du dernier bureau de vote.

Le jour du scrutin toujours, Télé MB organisera dans ses studios une soirée électorale au cours de laquelle des candidats, des responsables politiques, des journalistes et des observateurs pourront intervenir. Leurs réactions seront intercalées dans la diffusion des résultats.

Télé MB assurera les commentaires de ces résultats en s'appuyant sur l'analyse et les l'avis d'experts scientifiques.

Le lendemain du scrutin, Télé MB organisera aussi une émission spéciale dans son rendez-vous quotidien d'information « Les Infos ». L'objectif sera similaire à la soirée électorale de la veille : analyser les résultats et invités les personnalités politiques concernées.

Toutes les émissions pré-décrites seront bien sûr précédées d'une identification commune les reliant à la campagne électorale en cours.